Déclaration des Performances
N° MONOPASS GM

1. **Code d'identification unique du produit type :**
 Monopass GM
2. **Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement (UE) n° 305/2011 :**
 Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
3. **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
 Mortier d'enduit extérieur (OC) pour les finitions de murs, poteaux, cloisons, et plafonds.
4. **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 du Règlement (UE) n° 305/2011 :**
 VICAT MATÉRIAUX FORMULÉS, 4 rue Aristide Bergès – F - 38080 L'ISLE D'ABEAU
5. **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
 Non applicable
6. **Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
 Niveau 4
7. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
 Vicat Matériaux Formulés a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type et le contrôle de la production selon le système 4.
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
 Non applicable
9. **Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe A1	EN 998-1 : 2016
Dégagement de substances dangereuses	Voir Fiche de Données de Sécurité	
Absorption d'eau	Wc 2	
Coefficient de diffusion de la vapeur d'eau	μ ≤ 35	
Conductivité thermique	NPD (performance non déterminée)	
Durabilité résistance au gel dégel :		
Adhérence après cycles de conditionnement	≥ 0,2 N / mm²- FP : B	
Perméabilité à l'eau après cycles de conditionnement	≤ 1 ml/ cm² après 48h	

10. **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par M. SOUDEE
Fonction du représentant de la société : Directeur Général Adjoint
À L'ISLE D'ABEAU, le **11/09/2026**